



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2019

Au collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : Ordre du jour du conseil communal du 5 juillet 2019 – Transaction immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communal :

- **acte notarié de cession de bail emphytéotique entre la Ville, Garage Bernard Muzzolini S.A et Althea Fund S.A**

La société anonyme GARAGE BERNARD MUZZOLINI S.A avait acquis en 1989 un droit d'emphytéose sur la parcelle sise à Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « Rue Joseph Kieffer », numéro cadastral 20/2967 et appartenant à la Ville.

Ses droits d'emphytéote sont transférés par acte notarié de cession de bail emphytéotique à la société anonyme ALTHEA FUND S.A.

La durée ainsi que toutes les charges et conditions du bail emphytéotique du 9 octobre 1989 et de l'avenant du 28 août 1995 restent d'application.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Janine Bisdorff
Géomètre de la Ville